



Zoom microfinance

Les coopératives d'épargne-crédit au Pérou et en Equateur et le développement de services financiers ruraux

Sommaire

Les coopératives d'épargne-crédit

Le développement des coopératives d'épargne-crédit en Equateur et au Pérou

Quelques avantages comparatifs du modèle coopératif

Des défis à relever

Un avenir incertain

La microfinance rurale a connu des développements importants au cours des dernières années mais cette évolution, marquée par une croissance importante du nombre de clients et d'opérateurs, ne doit pas masquer les difficultés et les limites des approches actuelles pour répondre aux besoins des populations rurales. Les marchés financiers ruraux sont très spécifiques; ils sont limités, dispersés, difficiles d'accès, très dépendants de l'agriculture et des risques y afférents, avec peu d'infrastructures, marqués par des flux saisonniers et ils souffrent d'une faible culture de crédit et du manque de garanties réelles (lié, entre autre, à l'informalité de la propriété de la terre).

Il est dès lors intéressant de s'interroger sur l'offre de services financiers et les institutions de microfinance les plus à même d'améliorer la couverture et la pénétration du marché rural.

Les coopératives d'épargne-crédit

Les coopératives d'épargne-crédit sont des institutions qui jouent un rôle d'intermédiaire financier et dont les utilisateurs ont la propriété. Leurs membres ont souvent un lien commun entre eux – au niveau géographique, de la communauté, des activités, etc. – et ont le même droit de vote, peu importe le nombre de parts qu'ils détiennent. L'épargne et le crédit sont les principaux services offerts par les coopératives mais certaines offrent également des services de transferts, d'assurances, etc.

Le concept de coopérative d'épargne-crédit est né en Allemagne à la moitié du XIX^{ème} siècle, à l'initiative de F.W. Raiffeisen et H. Schulze von Delitzsch.

Des expériences similaires ont rapidement été répliquées dans d'autres régions du monde et actuellement, selon le «World Council of Credit Unions», les coopératives d'épargne-crédit comptent plus de 136 millions de membres dans 91 pays différents.

Le développement des coopératives d'épargne-crédit en Equateur et au Pérou

En Amérique Latine, les coopératives d'épargne-crédit se sont développées à partir du XX^{ème} siècle et actuellement, elles sont amenées à jouer un rôle croissant dans l'offre de services financiers ruraux, comme dans les cas de l'Equateur et du Pérou.

► Le cas de l'Équateur: un secteur important mais fragmenté

Un secteur en essor depuis la crise

Le secteur financier équatorien a été durement éprouvé par la crise financière de la fin des années 1990 qui a occasionné une perte de 6,3% du P.I.B. et la faillite de 22 banques (soit environ 60% du système financier). Près de 65% des foyers se sont appauvris et 400.000 équatoriens ont émigré.

Le secteur des coopératives d'épargne-crédit a relativement bien résisté à la crise et il a réussi de ce fait à gagner la confiance de la population. Depuis la crise, le secteur est en croissance constante et jouit du taux de croissance le plus élevé du secteur financier (avec une croissance des actifs de 50% par an sur les années 2000-2003). Cette évolution est essentiellement liée à la croissance du nombre de membres et de l'épargne.

Une croissance significative

Actuellement, le secteur des coopératives d'épargne-crédit constitue le deuxième acteur au niveau national après le secteur bancaire – avec plus de 550 points de vente – et représente 10% des mouvements financiers nationaux. On dénombre plus de 430 coopératives (dont 37 coopératives régulées par la Superintendance des banques et assurances) qui desservent environ 1.800.000 clients, dont plus de 60% sont des microentreprises (et 45% des microentreprises rurales).

Les activités de crédit sont en croissance continue, tant en volume de portefeuille qu'en nombre de crédits. Le portefeuille a plus que doublé entre juin 2003 et 2005, passant de 187 à 577,5 millions de dollars. Cependant, le territoire national est encore très inégalement desservi; selon la Direction Nationale des Etudes et Statistiques, le portefeuille de crédits est concentré dans la région montagneuse (79%).

Sur la même période, l'épargne est passée de 272,7 millions à 482,1 dollars. Les dépôts à terme – qui ont crû de 89% – sont passés d'un montant moyen de 203 à 257 dollars tandis que l'épargne courante – en croissance de 72% – est passée de 2.445 à 3.506 dollars en moyenne. La répartition de l'épargne est analogue à celle du crédit, avec 77% en région montagneuse.

Une présence croissante en milieu rural

Les secteurs urbains et ruraux sont inégalement desservis. Au début des années 1960, lorsque le secteur des coopératives d'épargne-crédit a commencé à se développer en Équateur, 37% des coopératives étaient rurales mais au cours des décennies suivantes, la tendance s'est inversée et actuellement, la plupart des coopératives sont davantage orientées vers le secteur urbain, pour des activités de commerce et de production, et les montants moyens dépassent 1.000 US\$ par crédit. Ce n'est que récemment que de nouvelles coopératives rurales ont surgi, notamment avec l'appui de la coopération internationale et des ONG.

Le portefeuille de crédits destinés à l'agriculture est en croissance au cours des dernières années. Cependant, la part relative des crédits agricoles reste relativement constante, tournant autour de 6-7%.

Un cadre légal discriminatoire

Le système équatorien est caractérisé par la coexistence de coopératives régulées et non régulées. Les coopératives régulées, qui sont supervisées par la Superintendance des banques et assurances, ne représentent qu'environ 65% du système coopératif. Il s'agit de coopératives «ouvertes»; elles offrent leurs services à des membres et des non-membres. En revanche, les coopératives non-supervisées, qui dépendent du Ministère du Bien-être Social et dont les activités sont régies par la Loi des

Evolution du portefeuille de crédits destinés à l'agriculture

Dates	juin-03	déc-03	juin-04	déc-04	juin-05
Nombre de crédits	8 711	10 270	12 934	14 730	18 675
Montant du portefeuille (US\$)	12 744 868	17 237 868	23 450 503	30 477 750	39 731 103

Source: Direction Nationale des Etudes et Statistiques, Equateur

Coopératives de 1937 – réformée en 1964 –, ne sont pas autorisées à offrir leurs services à des tiers; il s'agit de coopératives «fermées».

► **Le cas du Pérou: Un secteur qui tend vers la concentration**

Un modèle durement éprouvé

La Banque Agraire a joué un rôle déterminant dans le financement du monde agricole mais à la fin des années '80, l'hyperinflation et les modifications du cadre juridique du secteur financier ont conduit à la disparition de nombreuses institutions financières, et de la Banque Agraire en particulier. Depuis lors, peu d'institutions financières offrent des services financiers en milieu rural. Les coopératives d'épargne-crédit sont peu présentes également, notamment parce qu'elles ont été durement éprouvées par la crise économique des années 1980. En 1998, seules 176 sur les 600 coopératives recensées en 1991 étaient toujours en place et la majorité se consacrait exclusivement à la récupération des impayés.

Concentration et croissance du secteur

Le secteur des coopératives d'épargne-crédit regroupe 162 coopératives qui comptent près de 500.000 membres dans 21 régions du pays.

L'évolution au cours des dernières années témoigne d'une concentration du secteur – caractérisé par une diminution du nombre de coopératives et une augmentation de leur taille – qui s'accompagne d'une croissance significative, avec une multiplication par 7 des actifs globaux entre 1992 et juin 2005, passant de 250 millions à 1.521 millions de Soles⁽¹⁾. Cette croissance est marquée par une contribution très importante de la part des coopératives situées en province, dont le taux de croissance moyen s'élève à 26% pour la période 2003-2004.

Cette croissance se traduit par un volume d'activités en nette évolution:

- Le volume du portefeuille total de crédits en cours a été multiplié par 10 entre 1992 et juin 2005, atteignant un total de 1.029

millions de Soles. Les crédits se répartissent entre crédits à la consommation (48,6%), crédits commerciaux et à la micro-entreprise (42,7%) et crédits hypothécaires (9%) et le taux d'impayés s'élève à 9,8%).

- La croissance de l'épargne est également très importante, passant de 150 millions à 902 millions de Soles entre 1992 et juin 2005 (dont 72% sont placés dans des dépôts à terme).

Quelle opportunité pour le monde rural?

Les coopératives d'épargne-crédit orientées vers le secteur rural sont peu nombreuses au regard de l'ensemble du secteur mais une grande partie des activités des coopératives situées en province – même dans les villes – concernent également les populations rurales. Selon la Fédération Nationale des Coopératives d'Épargne-Crédit du Pérou («Federación Nacional de las Cooperativas de ahorro y crédito del Perú» – FENACREP), 20 coopératives peuvent être considérées comme orientées vers le secteur agraire. Elles comptent près de 90.000 membres, disposent d'un portefeuille de crédits en cours de 237 millions de Soles et d'une épargne de 242,9 millions de Soles (dont 75% de dépôt à terme). Il est à noter que ces coopératives sont globalement sur-liquides mais qu'il y a des variations importantes selon le calendrier agricole.

Un cadre légal unique

Depuis 1996, le secteur financier est régi par une nouvelle loi⁽²⁾ caractérisée par la libéralisation des taux d'intérêts, le retrait de l'état des activités d'intermédiation financière et le renforcement des mécanismes de supervision et de contrôle au travers de la Superintendance des Banques et Assurances («Superintendencia de Bancos y Seguros» – SBS), l'instance nationale de régulation et supervision du système bancaire. Le système financier n'a que légèrement changé depuis, l'évolution la plus marquante étant le retour à des mécanismes financiers étatiques comme la nouvelle Banque Agraire fondée en 2001.

Depuis 1993, la SBS a délégué sa fonction

1) Taux de change entre le Soles et le dollar: 1 dollar = 3,35 Soles

2) Ley General de Banco numero 26702

de supervision des coopératives d'épargne-crédit à la FENACREP, créée en 1959, mais les coopératives sont tenues d'être inscrites auprès de la SBS qui supervise et contrôle la FENACREP, assure la régulation du secteur et édicte les normes à suivre.⁽³⁾

Néanmoins, les coopératives d'épargne-crédit ne bénéficient pas d'une supervision au même titre que les autres institutions financières du pays. Etant donné qu'il s'agit de coopératives «fermées» – c'est-à-dire qu'elles ne sont pas autorisées à effectuer des opérations financières avec des personnes physiques ou morales qui ne soient pas membre –, la SBS considère qu'il ne s'agit pas d'opérations d'intermédiation financière au sens propre et que les membres de ces coopératives n'ont pas besoin de protection particulière. Contrairement au cas de l'Equateur, il n'y a pas de discrimination légale entre les coopératives selon la provenance de leur capital parce que les coopératives sont toutes «fermées» mais aucune coopérative n'échappe tout à fait à la supervision. Enfin, la législation, plus restrictive qu'en Equateur, ne permet pas la multiplication du nombre de coopératives.

Quelques avantages comparatifs du modèle coopératif

Il semblerait que le modèle coopératif présente des atouts importants pour l'offre de services financiers en milieu rural:

► Un ancrage local fort

Les coopératives d'épargne-crédit ont un ancrage local ou régional important, ce qui leur permet d'être bien insérées dans leur environnement, d'avoir une bonne connaissance de leur contexte de travail et de bénéficier d'un tissu de relations interinstitutionnelles fourni (autorités locales, organisations paysannes, organisations professionnelles, syndicats, ONG, institutions publiques).

Cet ancrage local permet aussi d'avoir une bonne connaissance des membres et clients. Il engendre une proximité géographique et socioculturelle qui permet de mieux adapter technologies et produits aux besoins et caractéristiques des utilisateurs.

Enfin, cette proximité favorise la confiance mutuelle et le contrôle social. Il renforce l'identification et l'appartenance des membres à leur coopérative. Ce sentiment d'appartenance favorise la fidélité des membres et clients et contribue à la pérennité et à la viabilité sociale de l'organisation.

► Des services diversifiés

Les coopératives offrent un panel de services financiers diversifiés, qui vont bien au-delà de l'octroi de crédit. L'épargne constitue un des piliers des coopératives. Elles ont donc un avantage comparatif par rapport à d'autres opérateurs financiers qui ne collectent par l'épargne (comme les ONG de microcrédit au Pérou qui ne sont pas autorisées à collecter l'épargne pour des raisons prudentielles).

Par ailleurs, certaines coopératives offrent également d'autres services, tels que des services d'assurance et de transfert. C'est ainsi que FINANCOOP⁽⁴⁾ a mis en place un réseau reliant ses membres afin de faciliter les transferts au niveau national. Une expérience avec les transferts des migrants (qui constituent la deuxième source de revenus pour l'Equateur après le pétrole) devrait également être lancée, avec des produits d'épargne spécifiques.

► Un coût limité

Les coopératives bien gérées ont généralement des coûts relativement faibles. De plus, le coût financier des ressources avec lesquelles elles opèrent – l'épargne – est limité par rapport aux coûts des ressources externes. L'épargne constitue en outre une source de fonds relativement stable. Ces coûts réduits permettent dès lors aux coopératives d'offrir des taux d'intérêt moins élevés que d'autres opérateurs financiers.



3) C'est à ce titre que la résolution N° 1110 – 2002 de la SBS a permis de mettre en place un système de comptabilité uniforme en imposant un manuel unique dès janvier 2004.

4) FINANCOOP est une coopérative de deuxième niveau créée en 1999 selon le modèle allemand. Elle cherche à fédérer le secteur et regroupe actuellement 70 coopératives (dont environ 50% sont supervisées). Elle assure le suivi financier et la gestion des liquidités entre ses membres et développe des services innovants.

► Les coopératives, actrices d'un développement local

Les coopératives ont tendance à favoriser le développement endogène en mobilisant et faisant prospérer l'épargne in situ, en la réinvestissant dans des activités économiques locales, évitant les transferts vers d'autres régions (contrairement aux banques qui captent souvent l'épargne rurale pour la réinvestir dans les villes). De plus, étant détenues et contrôlées par leurs membres et fonctionnant selon des règles démocratiques, les coopératives devraient contribuer à l'éducation civique et à la gestion participative et démocratique d'un territoire ou d'une communauté.

Du fait des avantages comparatifs du modèle coopératif, SOS Faim travaille au développement du secteur, notamment au travers de la formalisation et du renforcement de trois coopératives d'épargne-crédit rurales au Pérou (les coopératives Rondesa, Los Andes et Crediflorida).

Des défis à relever

Les coopératives sont confrontées à de nombreux défis:

► Bonne gouvernance

Les coopératives reposent sur les principes selon lesquels les membres disposent tous d'une voix, peu importe le nombre de parts qu'ils détiennent, et le conseil d'administration est élu et composé de membres de la coopérative. Cependant, dans la plupart des cas, la grande majorité des membres n'usent pas de leur pouvoir de décision et de contrôle, du fait de l'atomisation des parts sociétaires et de l'influence individuelle très limitée qui en découle. Par conséquent, dans certains cas, des groupes de membres cherchent à dominer la structure et dans les grandes coopératives, les luttes d'influence sont fréquentes.

Dans certains cas, le fonctionnement de la coopérative est assuré par des membres qui assument, de manière volontaire, des tâches de gestion. Cependant, au fur et à mesure de la croissance d'une coopérative, une gestion plus

rigoureuse des activités et du risque requiert des compétences professionnelles pointues. Des difficultés peuvent également surgir lorsque le conseil d'administration cherche à prendre des décisions opérationnelles au lieu de se concentrer sur la fonction de monitoring. A cette confusion des rôles s'ajoutent souvent des problèmes de communication entre le gérant et le conseil d'administration dont les compétences techniques sont souvent limitées.

Enfin, il est difficile pour les membres du conseil d'administration de maintenir un équilibre entre les intérêts des emprunteurs – peu attachés au respect des normes prudentielles et de marges bénéficiaires – et les épargnants – dont les préoccupations principales sont la protection de l'épargne et sa rétribution.

► L'ambivalence du membership

Le membership contribue à favoriser un sentiment d'appartenance et d'identification de la part des membres et clients à leur coopérative.

Cependant, le membership peut constituer un facteur de risque, étant donné que le système coopératif donne aux membres le double rôle, parfois ambivalent, de propriétaire et de bénéficiaire. Cette ambiguïté est d'autant plus gênante dans les systèmes coopératifs qui octroient d'office le double rôle de client et de propriétaire à leurs membres, comme au Pérou. Etant donné que seuls les membres peuvent bénéficier de services financiers, la croissance des activités de la coopérative est tributaire de sa capacité à trouver de nouveaux membres et elle pourrait dès lors ne pas être suffisamment sélective. Par ailleurs, le processus d'octroi de crédit peut s'avérer délicat dans la mesure où il peut être difficile de refuser un service à un membre.

► La gestion de la croissance

La taille relativement réduite des coopératives pèse sur leur rentabilité; une taille critique et un volume d'activités suffisants sont nécessaires pour atteindre le point d'équilibre mais une bonne gestion de la croissance est déterminante.

La viabilité institutionnelle peut être compromise par une croissance trop rapide, du fait de l'affaiblissement du sentiment d'identification des membres – parce que le contrôle par les membres se dilue et que la distribution du pouvoir se modifie – et/ou du manque d'attention porté à la formation et l'information des membres.

La diversification du portefeuille de crédit, nécessaire pour réduire les risques émanant d'une spécialisation sectorielle ou territoriale excessive (liée notamment à un ancrage local fort), induit également un risque pour la viabilité sociale du fait de l'affaiblissement de l'identité propre de la coopérative.

La question du financement de la croissance se pose aussi. Les coopératives opèrent généralement avec des ressources locales (apports des membres et épargne drainée localement), ce qui permet d'assurer la croissance en limitant les financements externes. A titre d'exemple, en Equateur, les coopératives supervisées financent leurs activités par l'épargne à concurrence de 89%. Cependant, ces ressources sont souvent insuffisantes et les financements extérieurs s'avèrent nécessaires. Néanmoins, ceux-ci risquent de réduire l'importance accordée à la collecte de l'épargne, d'induire une certaine perte d'identité de la coopérative et un affaiblissement du sentiment d'appartenance de la part des membres.⁽⁵⁾

► Les faiblesses de la gestion

Bien que le marché financier rural soit encore relativement peu développé, l'évolution du marché est caractérisée par une concurrence accrue, une diversité d'institutions importante – notamment suite aux phénomènes de «up-grading» des ONG et des acteurs informels et de «down-grading» des banques⁽⁶⁾ – et une demande de plus en plus exigeante, les clients ayant de plus en plus souvent la possibilité

de se tourner vers d'autres opérateurs financiers. Les coopératives n'ont pas toujours les capacités de faire face à la concurrence de ces nouveaux opérateurs et ce manque de compétitivité est lié à des raisons diverses:

- Le fonctionnement des coopératives est souvent grevé de procédures lourdes, impliquant des décisions lentes et une attitude trop réactive, et les outils de gestion performants sont peu nombreux.
- L'innovation est limitée et la qualité des services n'est pas toujours au centre des préoccupations.
- Bien que dans certains cas des efforts soient déployés afin de diversifier les services offerts, les produits sont souvent très classiques et peu adaptés aux besoins spécifiques des clients, alors que les coopératives bénéficient justement d'un avantage comparatif par rapport à d'autres opérateurs – la proximité géographique et sociale – qui leur permettrait de mieux adapter leurs services à la demande et de fidéliser la clientèle.
- Enfin, les coopératives souffrent d'un problème d'image notamment parce que certaines coopératives n'ont pas été en mesure de protéger l'épargne. Au Pérou, cela s'explique aussi par le fait qu'à la fin des années '60, le gouvernement militaire avait promu le modèle coopératif mais ses principes fondamentaux ayant été déformés et le modèle politisé, il a acquis une connotation négative.

► Une supervision inadaptée

La mise en place d'entités de supervision spécialisées et indépendantes constitue un défi important pour le développement du secteur. Au Pérou et en Equateur, les coopératives sont supervisées par des entités spécialisées – l'entité de supervision du secteur bancaire dans le

5) Cette perte d'identité et l'affaiblissement du sentiment d'appartenance sont d'autant plus importants quand l'accès à ces financements extérieurs est conditionné à des politiques de crédits / risques plus restrictives.

6) Le «up-grading» correspond à un processus de réglementation des organisations spécialisées dans le microcrédit; il s'agit en particulier d'ONG qui abandonnent leur statut d'organisation sans but lucratif et deviennent de véritables institutions financières. En revanche, les banques commerciales traditionnelles – à la recherche de nouvelles niches de marché et convaincues de la rentabilité potentielle du secteur – ont tendance à offrir des services de microcrédit; ce processus est appelé «down-grading».

cas de l'Equateur et une entité extérieure dans le cas du Pérou – contrairement à d'autres régions du monde où les coopératives sont supervisées par une agence gouvernementale qui s'occupe aussi de la supervision des coopératives non-financières et ne dispose donc pas des compétences nécessaires.

Cependant, dans les deux cas, les coopératives «fermées» font l'objet d'une supervision moins exigeante que les coopératives «ouvertes» ou que les autres entités financières parce que selon les instances de supervision, les opérations des coopératives «fermées» avec leurs membres ne constituent pas des opérations d'intermédiation financière à proprement parler. Il s'agit d'un frein important au développement des coopératives «fermées». D'une part, comme elles ne sont pas habilitées à capter l'épargne, les ressources auxquelles elles ont accès pour développer leurs activités sont limitées aux apports et à l'épargne des membres et d'autre part, l'absence de supervision ne favorise pas la confiance des membres (actuels et potentiels) et des bailleurs éventuels.

Enfin, en Equateur, le cadre réglementaire de la supervision⁽⁷⁾ est exigeant et peu adapté aux petites coopératives dont les moyens sont limités (engagement d'un auditeur interne, création d'un département de contrôle interne, réalisation d'audits externes, renforcement du reporting et de l'analyse de risque, coûts de la supervision, etc.).

► Renforcement des services et institutions de support

L'existence d'un tissu institutionnel de support aux coopératives – composé d'une part de structures faîtières et de défense d'intérêts et d'autre part d'entités d'appui et de supervision – est un élément déterminant pour le développement du secteur. Le contexte équatorien est particulièrement riche parce qu'il compte d'importants réseaux – de microfinance et de coopératives – assurant la diffusion d'information et des activités de lobby ainsi que des entités spécialisées offrant des services d'appui technique.

Un avenir incertain

Le secteur des coopératives d'épargne-crédit est dans une phase de développement et consolidation au Pérou et en Equateur et l'offre de services financiers ruraux est en croissance, ce qui représente une opportunité significative pour les populations rurales jusqu'alors exclues du système financier.

Cependant les défis sont nombreux et la concurrence de plus en plus importante. Le manque de compétitivité des coopératives pourrait conduire à la disparition de bon nombre d'entre elles, conduisant à une plus grande concentration du secteur et au développement de coopératives de taille importante, comme c'est la tendance actuelle au Pérou. Cette approche s'oppose à celle reposant sur des coopératives de taille réduite mais avec un ancrage local fort, comme c'est le cas de nombreuses coopératives non-supervisées en Equateur. La survie de ce type de «coopérative de proximité» repose sur le développement de capacités de gestion adéquates. Par ailleurs, il est temps que ces coopératives tirent parti de leurs avantages comparatifs (notamment au niveau de la proximité géographique et sociale) – tant qu'ils existent encore – pour consolider leur positionnement sur le marché financier.

Enfin, l'équilibre entre la dimension économique et sociale est fragile. Vu le contexte de concurrence accrue, les coopératives pourraient être poussées, pour des raisons de compétitivité, à privilégier leurs objectifs économiques au détriment de leurs objectifs sociaux. On peut dès lors se demander si l'approche reposant sur des «coopératives de proximité» ne garantirait pas une meilleure desserte des populations plus vulnérables, et notamment des populations rurales. ■

7) La supervision est obligatoire pour les coopératives dont le patrimoine dépasse 200.000 dollars et le total des actifs 1.000.000 de dollars.

Ce numéro de Zoom microfinance a été réalisé par Aurore de Crombrughe, Responsable à SOS Faim des appuis aux partenaires en Amérique Latine.

Remerciements à Marco Romo de la FENACREP, Pérou et à Marín Bautista de FINANCOOP, Equateur pour leur aimable collaboration.

SOS Faim et la microfinance

SOS Faim travaille depuis de nombreuses années dans le domaine de la microfinance et appuie les démarches de partenaires engagés dans ce secteur en Afrique et en Amérique latine. Comme tout outil de développement, la microfinance doit être interrogée dans ses finalités, ses modalités et ses conditions de mise en œuvre. C'est dans cet esprit que SOS Faim publie notamment "Zoom microfinance". Vous pouvez retrouver cette publication, en version téléchargeable en français, anglais et espagnol, sur le site internet de SOS Faim Belgique: www.sosfaim.be

Les derniers numéros de Zoom microfinance ont concerné:

- les études d'impact – Zoom microfinance n° 8 et n° 11
- les politiques de taux d'intérêt – Zoom microfinance n° 9
- les crédits d'investissement – Zoom microfinance n° 10
- les expériences de microfinance en zone de conflits – Zoom microfinance n° 12
- l'efficacité de la microfinance dans la diminution de la pauvreté – Zoom microfinance n° 13
- la réglementation des institutions de microfinance au départ de l'expérience éthiopienne – Zoom microfinance n° 14
- le capital-risque en Bolivie: une alternative pour le financement rural? – Zoom microfinance n° 15
- le paradigme commercial en microfinance et ses effets sur l'inclusion sociale – Zoom microfinance n° 16

Parallèlement à Zoom microfinance, SOS Faim édite une autre newsletter, "Dynamiques paysannes" consacrée aux enjeux rencontrés dans leur développement par les organisations de producteurs agricoles et les organisations paysannes. Vous pouvez aussi retrouver cette publication, en version téléchargeable en français, anglais et espagnol, sur le site internet de SOS Faim Belgique: www.sosfaim.be.

SOS Faim – Action pour le développement
Rue aux Laines, 4 – B 1000 Bruxelles – Belgique
Tél: 32-(0)2-511.22.38 – Fax: 32-(0)2-514.47.77
E-mail: info@sosfaim.be – Site internet: www.sosfaim.be

SOS Faim – Action pour le développement
Résidence "Um Deich" bloc C, 9 rue du Canal
L - 4050 Esch-sur-Alzette – Grand Duché du Luxembourg
Tél: 352-49.09.96 – Fax: 352-26.48.09.01
E-mail: info@sosfaim.org – Site internet: www.sosfaim.org

"Zoom microfinance" est réalisé avec le soutien de la Direction Générale de la Coopération internationale de Belgique et le ministère des Affaires étrangères luxembourgeois.

